

MODE D'EMPLOI 2011

# Validation des acquis de l'expérience



Votre expérience  
est une richesse

# La validation des acquis de l'expérience (VAE), qu'est-ce que c'est ?

- Un acte officiel qui consiste à faire reconnaître les compétences acquises au fil de l'expérience professionnelle et personnelle.
- Un droit inscrit dans le code du travail et dans le code de l'éducation.
- Une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des connaissances et des compétences du candidat par un jury indépendant composé de professionnels.

## Pour qui ?

**“Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience...”** (article L 6411-1 du code du travail).

- Salariés, non salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles... justifiant d'au moins 3 ans d'expérience, en rapport avec la certification visée (professionnelle, sociale ou bénévole).

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, une certification (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle).

## Pourquoi ?

- Valoriser ses acquis.
- Favoriser une mobilité professionnelle ou une promotion interne.
- Attester d'un niveau professionnel atteint.
- Accéder à un cursus de formation sans justifier du niveau d'études normalement requis.

 Pour connaître l'ensemble des certifications accessibles par la VAE :  
site de la Commission nationale des certifications professionnelles,  
[www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr)



## La validation des acquis de l'expérience

Vous avez entendu parler de la VAE,  
des possibilités qu'elle offrait...

Cette démarche vous intéresse,  
comment procéder ?

Voici 5 étapes à suivre pour mener  
à bien votre projet...

# VOUS AVEZ AU MOINS UNE EXPÉRIENCE DE TROIS ANS

Vous êtes en mesure de fournir des documents,  
bulletins de salaire ou attestations certifiant  
que vous avez exercé durant au moins trois  
ans des activités professionnelles rémunérées  
ou bénévoles, alors votre demande peut être  
acceptée.

É T A P E

1

## Vous avez besoin d'en savoir plus

- Comment la VAE peut elle servir votre projet ?
- Comment ça marche ?
- À quel diplôme, titre ou certificat de qualification pouvez-vous prétendre et comment l'identifier ?

### VAE, que fait la Région ?

Depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, les Régions sont chargées d'organiser sur leur territoire le dispositif d'information et de conseil en matière de validation des acquis de l'expérience. La Région Haute-Normandie finance avec le concours du Fonds Social Européen 17 points relais conseil répartis sur le territoire régional. Elle assiste les candidats à la VAE dans leur démarche.



Des organismes spécialisés dans l'information et le conseil personnalisé sont à votre disposition :

## les points relais conseil VAE

Ce sont des lieux de proximité, neutres et gratuits qui vous proposent des réunions d'information et des entretiens individuels.

➡ Pour contacter l'un des 17 points relais conseil de Haute-Normandie, voir liste au dos du document.

# VOUS CIBLEZ VOTRE CERTIFICATION

## É T A P E 2

### Vous ciblez votre certification

Un conseiller du point relais conseil vous aidera à :

- analyser votre expérience ;
- rechercher les certifications possibles ;
- connaître les organismes valideurs.

# VOUS DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE

É T A P E

# 3

## Vous déposez votre demande

Si votre dossier est accepté, il est recevable par l'organisme ou l'institution qui délivre la certification ou qui en est responsable.

La demande doit préciser l'intitulé exact du diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle visé et être accompagnée :

- des documents attestant de vos activités pendant au moins trois ans ;
- d'un inventaire des activités en rapport direct avec la certification.

➡ Pour connaître les organismes valideurs en Haute-Normandie : [www.vae-hn.org](http://www.vae-hn.org)

# VOUS VOUS PRÉPAREZ A ÊTRE EVALUÉ

Les modalités d'évaluation diffèrent selon l'organisme ou l'institution qui en est responsable. Vos compétences seront évaluées suivant l'un des deux modes ci-dessous...

É T A P

## Vous constituez un dossier écrit

- Il sera destiné au jury.
- Il comporte un ensemble de questions vous invitant à décrire au mieux vos activités. Vos réponses permettront de mettre en relation vos compétences et celles qui sont exigées par le référentiel de la certification visée.

➡ Pour constituer ce dossier, vous pouvez bénéficier d'une aide méthodologique. Renseignez-vous auprès des organismes valideurs ou des points relais conseil.

E

# 4

ou

## **Vous êtes évalué lors d'une mise en situation**

- Pour certains titres, notamment ceux délivrés par le ministère chargé de l'Emploi, les compétences sont évaluées en situation de travail (réelle ou reconstituée).
- Les conditions du contexte professionnel habituel sont respectées.
- Des formateurs et des professionnels évaluent vos compétences.

# **LE JURY DONNE SA RÉPONSE**

É T A P E

# 5

## **Le jury donne sa réponse**

- Le jury délivre tout ou partie de la certification.
- Le jury est composé de représentants qualifiés des professions, d'enseignants, de formateurs.
- La décision du jury vous est notifiée officiellement par écrit.
- Si vous n'obtenez pas la totalité de la certification, vous disposez de 5 ans pour obtenir les épreuves qui n'ont pas été validées.

**Attention : si vous dépassez cette limite de 5 ans, les acquis de la validation n'ont plus aucune valeur.**



# Avec quel financement ?

<b>PUBLICS</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>CADRE DU FINANCEMENT</b>
<b>Salariés</b> CDI, CDD, intérim...	Entreprises	Dans le cadre du plan de formation Dans le cadre du droit individuel à la formation (DIF)
	OPACIF	Dans le cadre du congé individuel de validation
<b>Agents publics</b>	Administrations, établissements publics	Dans le cadre du plan de formation Dans le cadre du DIF
<b>Non salariés</b> professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...	Organismes collecteurs	Dans le cadre de la prise en charge prévue par les organismes
<b>Demandeurs d'emploi</b> indemnisés ou non	Région	Dans le cadre d'une aide individuelle versée à la personne
	Pôle Emploi	Dans le cadre d'une demande individuelle du demandeur d'emploi
	Etat	Dans le cadre du programme d'action subventionnée de l'AFPA pour les titres du ministère chargé de l'Emploi
<b>Toute personne souhaitant acquérir une certification, la compléter ou l'adapter</b>	L'intéressé lui-même ou avec des aides publiques éventuelles	Sur ses fonds propres

En fonction des valideurs, les coûts de validation sont variables.  
N'hésitez pas à vous renseigner auprès des points relais conseil.



Pour en savoir plus : [www.vae-hn.org](http://www.vae-hn.org)



Union Européenne  
Fonds Social Européen



REGION  
HAUTE  
NORMANDIE

# Les points relais conseil VAE en Haute-Normandie



Des lieux d'information  
et de conseil sur la VAE

## Seine-Maritime

### Dieppe

119, avenue des Canadiens  
BP 98 - 76203 Dieppe cedex  
tél. 02.35.84.69.56  
mldca@mldieppe.org

### Elbeuf

Maison de la formation et de l'emploi  
136, rue Pétou - BP 412  
76500 Elbeuf cedex  
tél. 02.32.96.44.40  
prc.vae@ml-elbeuf.org

### Forges-les-Eaux

Mairie - Place Brévière  
76440 Forges-les-Eaux  
tél. 02.35.07.95.59  
fongecif.rouen@fongecif276.org

### Le Havre

59, quai Southampton - 76600 Le Havre  
tél. 02.32.74.69.22  
fongecif.lehavre@fongecif276.org

### Lillebonne

Maison des Compétences  
Parc d'activité du Manoir  
76170 Lillebonne  
tél. 02.35.38.19.89  
ml-lillebonne@wanadoo.fr

### Rouen rive droite

Immeuble Lavoisier  
95, allée Alfred Nobel  
76230 Bois-Guillaume  
tél. 02.35.07.95.59  
fongecif.rouen@fongecif276.org

### Rouen rive gauche

18, rue Amiral Cécille - 76100 Rouen  
tél. 02.35.07.95.59  
fongecif.rouen@fongecif276.org

### Le Tréport

4 bis, rue de la Digue  
76470 Le Tréport  
tél. 02.35.86.88.59  
mldca@mldieppe.org

### Yvetot

20, rue Carnot - 76190 Yvetot  
tél. 02.35.95.01.43  
prcvae-yvetot@hotmail.fr

## Eure

### Bernay

Maison des associations  
8, rue JP Bréant - 27300 Bernay  
tél. 02.32.31.82.25  
fongecif.evreux@fongecif276.org

### Evreux

Route de Louviers - 27930 Caër  
Normanville  
tél. 02.32.31.82.25  
fongecif.evreux@fongecif276.org

### Les Andelys

Annexe mairie - Rue des Oiseaux  
27700 Les Andelys  
tél. 02.32.31.82.25  
fongecif.evreux@fongecif276.org

### Louviers

Maison Condorcet  
25, place de la République  
27400 Louviers  
tél. 02.32.25.06.72  
ml.vdr.vae@orange.fr

### Pont-Audemer

Place André Delarue  
27500 Pont-Audemer  
tél. 02.32.31.82.25  
fongecif.evreux@fongecif276.org

### Val-de-Reuil

4, rue Septentrion  
27100 Val-de-Reuil  
tél. 02.32.59.76.90  
ml.vdr.vae@orange.fr

### Verneuil-sur-Avre

Lycée Porte de Normandie  
830, chemin des Poissonniers  
27130 Verneuil-sur-Avre  
tél. 02.32.31.82.25  
fongecif.evreux@fongecif276.org

### Vernon

Foyer des jeunes travailleurs Paul Bajet  
24, rue des Ecuries de garde  
27200 Vernon  
tél. 02.32.31.82.25  
fongecif.evreux@fongecif276.org



## Mission régionale VAE Région Haute-Normandie

Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage  
5 rue Robert Schuman - BP 1129 - 76174 Rouen cedex 1 - Tél. 02.35.52.31.36  
courriel : marie.decrisenoy@cr-haute-normandie.fr